

REPUBLIQUE MALAISE

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROVINCES RURALES

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION RURALES

DIRECTION DE LA PROTECTION RURALES

2/III5 du 29/II/1982
DECRET N° 22023/18

portant intégration et nomination de Monsieur
MUTAK Projus Pulin dans les cadres de
catégorie I, au grade de II des Services Techni-
ques (Génie Rural).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1978 ;
(/u la loi n° 25/83 du 13-11-83 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1978 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FI du 21-6-58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3-3-60 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A I des Services Techniques ;
(/u l'arrêté n° 5557/MEN/UMNG du 13-8-81 portant création
du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural en Cycle Long de l'Ins-
titut de Développement Rural ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FI du 5-7-62 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FI du 5-7-62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FI du 5-7-62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/11/FI du 2-3-63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/5/FI du 24-2-67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires re-
latifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FI du 5-7-62 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 26-12-80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81/116 du 26-1-81 au décret n° 80/644
du 26-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/117 du 26-1-81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 377/SGF du 15-5-82 du Secrétaire Général
au Plan transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER.- La nomination du candidat à l'emploi de l'arrêté n° 80/90 du 3-3-60 et de l'arrêté n° 5557/MEH/CHRG du 13-1-61 susvisé, Monsieur HILARY Frejus Paulin, né le 12 Janvier 1955 à Ndingou, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural obtenu à l'Université Marien NGUISSI de Brazzaville, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Génie Rural) et nommé au grade d'Ingénieur du Génie Rural. Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre du Plan.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORF et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 29 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture et
de l'Elevage,

Marius MOUNBENGA.-

Le Ministre du Plan,

Pierre MOUSSA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MABESIMBA.-

Colonel Louis CHEVALLER-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itiki Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JURPC	1
DGTF/DFI	3
DFP/BST	11
D.B.	3
D.C.F.	1
MINI PLAN	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/SC	2